

MAIRIE DE MAYRES-SAVEL

20 Chemin de la Mairie - 38350 MAYRES-SAVEL

Secrétariat ouvert : Le mardi de 14h00 à 17h00
Le vendredi de 09h00 à 12h00
Ou sur rendez-vous

Tél. : 04.76.81.04.70
Fax : 04.76.81.18.77
mairie.mayressavel@gmail.com

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 23 mai 2019 à 20h00

Présents : MM. BRUGNERA Jean-Michel – DANGLEANT Christophe - GARRIGUES Florian - LAHMANES Philippe - MIARD Guy - MIARD Jean-Claude – NIER Cédric - NIER Joseph - SALOMON Florence

Absents excusés : MM. JACOLIN Claude a donné procuration à Jean-Michel Brugnera
MICHELET Françoise a donné procuration à Joseph Nier

Ordre du jour :

- Choix du candidat pour l'exploitation de l'Auberge par Délégation de Service Public (DSP)
- Questions diverses

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé
- 1. Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé

L'AMF propose aux communes de délibérer afin que les élus soient pris en considération et sollicités lors des négociations sur la réforme du système de santé.

Le conseil municipal se prononce pour à l'unanimité.

2. Choix du candidat pour l'exploitation de l'Auberge

La conclusion de l'analyse des offres par la commission a été transmise par mail aux conseillers municipaux le 7 mai. Le choix de la commission s'est porté sur le candidat n° 1 : Sandrine Durand-Bertrand qui a obtenu la note globale de 97 points. Le candidat n° 2 : Laura Blanc a obtenu la note globale de 95 points.

Le Maire propose de suivre l'avis de la commission et d'attribuer la concession de services à Mme Sandrine DURAND-BERTRAND.

Le vote se déroule à bulletin secret.

Après dépouillement :

Nombre de suffrages exprimés : 11

Candidat n° 1 – Sandrine Durand-Bertrand : 7 voix

Candidat n° 2 – Laura Blanc : 4 voix

Le candidat n° 1 – Sandrine Durand-Bertrand est retenue pour l'exploitation de l'Auberge.

3. Questions diverses

Le tribunal autorise la municipalité à procéder à l'enlèvement des biens meubles de Mr Barre Jean-Pierre en présence d'un huissier pour les stocker dans un container hors d'eau hors d'air. Le container sera livré le 29 mai prochain et l'enlèvement des biens est prévu pour le mardi 4 juin.

Le Maire propose deux options pour procéder à l'enlèvement :

- Soit les employés communaux avec l'aide des élus disponibles
- Soit le CAFES pour 500 euros TTC la journée avec un camion

Le conseil municipal décide à l'unanimité de faire intervenir le CAFES.

Le Maire présente deux devis pour la remise en état du même logement :

- CAFES : 10 246.21 € TTC de main d'œuvre et environ 2000 euros de matériel
- EURL Ravet : 12 733.05 € TTC tout compris

Le conseil municipal, à l'unanimité retient le devis du CAFES.

Le maire informe le conseil municipal que l'association CAFES et la ligue contre le cancer ont fait part de leurs remerciements par courrier pour la subvention allouée par la municipalité.

L'ACCA demande un raccordement électrique sous le préau. Le Maire a demandé un devis qui ne nous est toujours pas parvenu. Dans le principe, Le Maire explique que les autres associations de la commune bénéficient d'avantages similaires et qu'il n'y a pas de raison de s'opposer à cette demande.

Mayres-Savel, le 28.05.2019

Le Maire,
Jean-Michel BRUGNERA

